

SUR LES PAS DES HUGUENOTS EN LIBERTE **Chambéry - Genève**

Randonnée itinérante en hôtels et chambres d'hôtes**
7 jours, 6 nuits, 6 jours de randonnée



En 1685, le roi Louis XIV révoque l'Edit de Nantes et un climat de persécution s'installe en France. 200 000 "Huguenots" cherchent alors refuge sur des terres protestantes en Europe et dans le monde. Dans le Sud-Est du Royaume de France, la Réforme est très présente. Depuis le Dauphiné, les Cévennes et le Luberon les départs sont nombreux vers Genève, puis vers l'Allemagne où ils sont accueillis et peuvent fonder des colonies. Tout au long de ses 2000 km, le sentier international "Sur les Pas des Huguenots" suit au plus près le tracé historique de cet l'exil. Au départ du Poët Laval (Drôme), le cheminement dominant passe par Genève, traverse la Suisse, les "Land" du Bade-Wurtemberg et de la Hesse jusqu'à Bad Karlshafen.

Source : www.surlespasdeshuguenots.eu

Cette étape relie l'ancienne capitale du Duché de Savoie à Genève, haut-lieu du protestantisme. Votre randonnée se déroulera sous le signe de l'eau, car après avoir longé le Lac du Bourget, plus grand lac de France, vous dominerez la vallée du Rhône avant de terminer au bord du Lac Léman. Il y a plus de 500 ans, Genève fut une ville refuge pour des milliers d'exilés venus de France et marqua la fin de leurs persécutions. La visite de la « Rome protestante » est incontournable après le parcours français.

PROGRAMME

Jour 01 : Arrivée à Chambéry (268 m) en fin d'après-midi. Vous prendrez votre dîner dans un restaurant de la ville ancienne.

Jour 02 : Chambéry – Aix Les Bains (241 m)

Votre étape se déroule entièrement sur la Voie verte cycliste qui relie Chambéry à Aix Les Bains. Après un début urbain, la voie verte longe la Leysse pour gagner Le Bourget du Lac au bout du Lac du Bourget, plus grand lac naturel de France. Vous gagnez ensuite la **Base de Loisirs des Mottets**, lieu rêvé pour la pause de milieu de journée. La dernière partie au bord de l'eau est le lieu de promenade privilégié des Chambériens et des Aixois. Vous gagnez ainsi la cité thermale savoyarde. Nuit en hôtel**.

Dénivelée : + 20 m, - 50 m

Longueur : 20 km

Horaire : 5 h 00

Jour 03 : Aix Les Bains – Chindrieux (310 m)

La journée débute par une balade en bord de lac par le Petit Port et le Grand Port d'Aix Les Bains. Entre le Petit Port de Mémard et la **Pointe de l'Ardre**, on emprunte des pontons sur le lac en traversant une roselière protégée. L'itinéraire prend ensuite de la hauteur, traverse **Brisson St Innocent** et s'élève progressivement au-dessus du lac pour atteindre l'altitude de 677 mètres en dessous du **Belvédère de la Chambotte**. Il ne reste plus ensuite qu'à descendre pour atteindre l'extrémité Nord du lac et Chindrieux. Nuit en chambre d'hôtes à Chanaz (avec un transfert aller et retour) ou en bugalow dans un camping.

Dénivelée : + 610 m, - 540 m

Longueur : 19 km

Horaire : 5 h 15

Jour 04 : Chindrieux – Seyssel (254 m)

L'itinéraire se poursuit en balcon au-dessus de la **vallée du Rhône** et traverse les **vignobles de Chautagne**. Ce vin de Savoie est réputé localement et vous ne manquerez pas d'y goûter (avec modération). Une succession de petites montées et descentes vous conduit à Motz (prononcer Mô), avant de franchir le Fier et atteindre Seyssel, avec également son vin. Nuit en chambre d'hôtes ou hôtel**. Hébergement possible à Motz (- 5 km, - 1 h 15 mn)

Dénivelée : + 630 m, - 680 m

Longueur : 20 km

Horaire : 5 h 15

Jour 05 : Seyssel – Chaumont (606 m)

Seyssel a la particularité d'être situé sur deux départements. Ceci date de l'époque où le village était partagé entre le royaume de France et le Duché de Savoie. Pour cet étape, l'itinéraire est œcuménique puis qu'il emprunte **l'itinéraire de St Jacques de Compostelle** entre Genève et Le Puy. Nous quittons la vallée du Rhône pour prendre de la hauteur dans les collines hauts savoyardes. Nous gagnons ainsi **Desingy** avant de descendre sur **Frangy** (326 m). La halte est de mise car il faut ensuite grimper à votre étape à **Chaumont** (606 m). Nuit en chambre d'hôtes.

Dénivelée : + 730 m, - 380 m

Longueur : 19 km

Horaire : 5 h 00

Jour 06 : Chaumont – St Julien en Genevois (460 m)

Vous allez pénétrer en Suisse (prévoir **carte d'identité ou passeport**). Dès le départ de Chaumont, la vue est des plus spectaculaires avec la chaîne des Alpes et le Mont Blanc. Après le parcours au pied de la Montagne du Vuache, c'est désormais le Jura qui nous fait face. Nous descendons dans la plaine de Genève et rejoignons le dernier village français, **Valleiry** (475 m). A partir d'ici, plusieurs options sont possibles pour rejoindre votre étape à St Julien en Genevois, en France, non loin de la frontière (pour des raisons de transport de bagages à la frontière suisse). Le parcours « officiel » Sur Les Pas des Huguenots pénètre en Suisse, rejoint le Rhône à Chancy et traverse les beaux villages d'Avully, Cartigny et Bernex. Il est très long, mais vous pouvez l'écourter entre Chancy et Bernex en prenant les bus suisses. Nous vous proposons également un parcours « direct » qui joue à saute-moutons sur la frontière. Enfin, dernière possibilité, vous

pouvez prendre le train ou le bus français entre Valleiry et St Julien en Genevois. Nuit en hôtel**. **Le repas du soir n'est pas compris.** Vous trouverez de nombreux restaurants à St Julien en Genevois.

Parcours officiel : Dénivelée : + 590 m, - 740 m Longueur : 34 km Horaire : 8 h 30
Parcours direct : Dénivelée : + 570 m, - 710 m Longueur : 26 km Horaire : 6 h 30

Jour 07 : St Julien en Genevois – Genève (400 m)

Cette dernière courte étape vous ménage du temps pour visiter Genève la « Rome protestante ». Après avoir retrouvé l'itinéraire Sur Les Pas des Huguenots à Lully, votre randonnée se poursuit sur la **Promenade de l'Aire**. Le cours de la rivière a été réaménagé pour endiguer les risques de crue. Vous pénétrez dans la ville par un parcours bucolique très surprenant dans cet environnement urbain. Votre randonnée se termine **Cour St Pierre** où se situent l'église St Pierre et le **Musée International de La Réforme**. Vous pouvez enchaîner par le très intéressant parcours Sur Les Pas de la Réforme au cœur de la vieille ville. Après un transfert en car (ligne régulière, environ 3 € à votre charge), vous revenez à St Julien en Genevois. Fin du séjour dans l'après-midi.

Dénivelée : + 20 m, - 80 m Longueur : 13 km Horaire : 3 h 15

NOS POINTS FORTS

- Au fil des ans, la possibilité de parcourir l'itinéraire du Poët Laval à la Suisse
- La collaboration avec l'Association « Sur Les Pas des Huguenots ».
- Des itinéraires préservés des foules de randonneurs.
- La baignade dans le Lac du Bourget
- L'itinéraire le long du Lac du Bourget.
- La traversée du vignoble de Chautagne.
- L'arrivée en Suisse par les chemins.
- La visite de la ville de Genève, haut-lieu du protestantisme.
- La diversité des hébergements : hôtels confortables **, chambre d'hôtes et centres de vacances.
- Une chambre double chaque soir, avec douche et WC dans la chambre la plupart du temps.
- L'accès en train facile (3 h de Paris) avec l'accueil et la dispersion proche d'une gare.
- Pour les personnes en voiture, la possibilité de regagner son véhicule en train après le dernier jour de randonnée (pas de nuit supplémentaire sur place).
- La possibilité d'avoir les traces GPS du parcours.

Les horaires ont été calculés pour un rythme de 300 mètres de dénivelée à l'heure en montée, 500 mètres à l'heure en descente et 4 km à l'heure sur le plat, afin de pouvoir comparer les différentes randonnées avec la même base. Ils ne concernent que la marche effective, tous les temps de repas, de pause ou de contemplation sont à ajouter.

Nous pouvons être amenés à modifier vos étapes si les hébergements prévus sont indisponibles à la période de votre voyage. Les hébergements proposés en remplacement seront de catégorie similaire et leur emplacement aura peu d'incidence sur votre itinéraire. Faites-nous confiance, ces modifications sont toujours faites dans votre intérêt, pour votre sécurité et un meilleur confort !

Nota : Sur l'itinéraire Sur Les Pas des Huguenots, il y a peu d'hébergements et ceux-ci sont de petite capacité. Selon également les jours de fermeture, à certaines étapes, les différents hébergements possibles sont souvent distants de plusieurs kilomètres. La longueur des étapes mentionnée dans cette fiche technique est déterminée en fonction de lieux caractéristiques du chemin et est donc uniquement indicative. Une fois en possession du dossier, vous aurez tous les éléments pour recalculer la longueur effective.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le Jour 01 au premier hébergement à Chambéry en fin d'après-midi, la veille de votre premier jour de marche.

Si vous arrivez en retard : Pour toute arrivée après 18h30, merci de prévenir votre hébergeur.

Accès train : Gare de Chambéry Challes les Eaux

Gares SNCF proches du Chemin :

Si vous désirez un programme personnalisé :

Gare d'Aix Les Bains

Gare de Chindrieux

Gare de Seyssel

Gare de Valleiry

Accès bus : Gare de Chambéry Challes les Eaux

Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site www.comparabus.com. Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.

Accès voiture : St Julien en Genevois ou Chambéry

Itinéraire : www.viamichelin.fr

Vous pouvez laisser votre véhicule à St Julien en Genevois et rejoindre Chambéry par le train (3 h) pour le rendez-vous. Nombreuses liaisons. Vous récupérez ainsi votre voiture à l'arrivée de la randonnée.

Parking :

A Chambéry : parking de la Gare (0806 000 115 ou www.effia.com), non gardé, 16 € par jour.

A Chambéry : Parking du Palais de Justice (04 79 60 09 93), gardé, 20 € par jour, 78 € pour la semaine.

Accès avion : Aéroport de Lyon Saint-Exupéry ou Genève Cointrin

Lyon Saint Exupéry : www.lyonaeroports.com

Liaisons régulières pour Chambéry : www.altibus.com

Aéroport Genève Cointrin : www.gva.ch

L'aéroport est relié aux réseaux ferroviaires suisse et européen. La gare CFF de l'aéroport est directement accessible depuis les niveaux enregistrement et arrivée. Tous les trains s'arrêtent à la gare Genève-Cornavin (centre-ville) : 5 trains par heure aux heures de pointe, 7 mn de trajet.

DISPERSION

Le Jour 07 en fin d'après-midi à St Julien en Genevois.

Retour train : Gare de St Julien en Genevois.

Elle se situe sur la ligne Bellegarde – St Gervais Les Bains. Nombreuses liaisons.

Horaires auprès de la SNCF au 36 35 ou www.oui.sncf ou www.ter-sncf.com/rhone_alpes.

Eviter que votre trajet soit en week-end ou jour férié car les relations SNCF sont beaucoup plus difficiles ces jours-là.

Retour bus : Gare de St Julien en Genevois

Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site www.comparabus.com. Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.

Retour voiture : Chambéry

Pour rejoindre Chambéry, vous pouvez utiliser les trains suivants (horaires à vérifier selon le jour),

St Julien en Genevois : 16h40	2 changements	19h37 : Chambéry
St Julien en Genevois : 17h18	2 changements	20h19 : Chambéry
St Julien en Genevois : 17h41	2 changements	20h11 : Chambéry

Horaires indicatifs à vérifier auprès de la SNCF au 36 35 ou www.oui.sncf ou www.ter-sncf.com/rhone_alpes.

Eviter que votre trajet soit en week-end ou jour férié car les relations SNCF sont beaucoup plus difficiles ces jours-là.

Retour avion : Aéroport de Genève Cointrin

Aéroport Genève Cointrin : www.gva.ch

Accès en bus depuis St Julien en Genevois.

L'aéroport est relié aux réseaux ferroviaires suisse et européen. La gare CFF de l'aéroport est directement accessible depuis les niveaux enregistrement et arrivée. Tous les trains s'arrêtent à la gare Genève-Cornavin (centre-ville) : 5 trains par heure aux heures de pointe, 7 mn de trajet.

Hébergement avant ou après la randonnée : Si vous arrivez la veille ou repartez le lendemain, nous pouvons vous réserver une nuit supplémentaire (voir ci-dessous et rubrique Tarif).

FORMALITES

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Dépliant de votre assurance voyage reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit l'assurance que nous proposons) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).

Attention ! A la différence de la France, les secours coûtent très chers en Suisse. Vérifiez que vous possédez une **garantie frais de recherche et secours** avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et de certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.

- Carte vitale.

- La "**Carte européenne d'assurance maladie**".

Cette carte atteste de vos droits à l'assurance maladie et vous permettra, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, quel que soit le motif de votre déplacement (week-end, vacances, études, stages, détachement professionnel) et sous réserve de respecter les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

La carte européenne d'assurance maladie est une carte individuelle et nominative. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Elle est valable un an et elle est gratuite.

La carte européenne d'assurance maladie n'est pas délivrée de façon automatique : pour l'obtenir, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie au moins trois semaines avant votre départ, compte tenu du délai de réalisation de la carte et de son acheminement par la poste.

Vous pouvez l'utiliser dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Les Euros sont acceptés à peu près partout en Suisse.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demanderons le **numéro du téléphone portable** en votre possession durant la randonnée.

Nous suivons au plus près **l'évolution des directives sanitaires**. Le cas échéant, vous recevrez avant votre départ, des informations complémentaires afin de vous conformer aux mesures sanitaires en vigueur aux dates de votre séjour et de compléter éventuellement la liste de votre équipement.

NIVEAU

Niveau 3 sur une échelle de 5.

Marcheurs sportifs

Randonnée :

Dénivelée moyenne : 440 m

Maximum : 730 m

Longueur moyenne : 19 km

Maximum : 26 km

Horaire moyen : 5 h 15 mn

Maximum : 6 h 30 mn

Orientation : Sur demande, nous pouvons vous faire parvenir les traces GPS du parcours.

Pour la France :

Niveau 1 : Un peu d'attention et quelques notions de lecture de carte sont nécessaires.

Vous devez être capable de suivre un itinéraire en vous servant d'un topoguide FFRP et des indices sur le terrain. Vous n'empruntez que des itinéraires balisés.

Pour la Suisse :

Niveau 2 : Attention et lecture de carte correcte.

Vous devez être capable de suivre un itinéraire en vous servant d'une carte, d'un carnet de randonnée rédigé par nos soins et des indices sur le terrain. Vous n'empruntez que des itinéraires balisés.

Cet itinéraire s'effectue sans accompagnateur et sous votre propre responsabilité. Nous vous fournissons toutes les indications et la logistique nécessaires au bon déroulement de votre randonnée. Vous devez être capable d'autonomie en jugeant de vos forces et en appréciant des situations inattendues (fatigue, météo, présence d'animaux, modification du terrain, etc...).

Il vous appartient de vous renseigner auprès des Offices du tourisme de l'évolution météorologique (bulletins affichés) ou d'appeler le répondeur météo au 08 99 71 02 + **numéro du département** : Exemple 08 99 71 02 **73** pour la Savoie.

Nous tenons à vous mettre en garde sur l'efficacité du téléphone portable en milieu montagnard. En effet, si les villages sont généralement couverts par les réseaux de téléphonie mobile (selon l'opérateur), sachez que de très nombreuses zones d'ombre subsistent et que votre appareil s'avérera souvent inutile de longues heures dans la journée. Si toutefois un réseau est présent, en cas de besoin de secours, vous pouvez composer le 112 qui est le numéro d'appel d'urgence prioritaire.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur de votre part concernant l'orientation (erreur ou changement d'itinéraire) ou la gestion du temps (départ trop tardif le matin, pause pique-nique trop longue...).

HEBERGEMENT

Hébergement en hôtels **, hôtels et chambres d'hôtes.

Il est possible que la douche et les WC se trouvent sur le palier ou à l'étage dans certains hébergements.

Nous vous proposons également une **formule confort** avec douche et WC dans la chambre chaque soir. Cette formule peut amener à vous faire passer deux nuits dans le même hébergement et organiser des transferts pour rejoindre le chemin.

Par respect pour la période de repos journalière des hébergeurs (disponibles tôt le matin et tard le soir), les chambres ne sont pas disponibles avant 16 heures.

Les coordonnées des hébergements vous seront fournies avec votre dossier de randonnée.

Les chiens ne sont pas admis.

La formule de base de cette randonnée en liberté est en **chambre double** (occupée par 2 personnes) en **demi-pension** (repas du soir + nuit + petit déjeuner).

Supplément pour chambre individuelle.

Si vous désirez une chambre à 3 lits, il faut savoir que peu d'hébergements en sont équipés. Le troisième lit peut être un lit d'appoint, un lit d'enfant ou un canapé convertible. Pour les étapes où ce ne sera pas possible, un supplément par nuit pour chambre individuelle vous sera facturé.

Lorsqu'un hébergement est indisponible, nous pouvons être amenés à vous faire passer 2 nuits dans le même hébergement et organiser un transfert ou changer de catégorie d'hébergement (ce qui ne change en rien le contenu de votre randonnée mais peut occasionner un supplément pour lequel nous vous demandons votre accord). Les modifications de programme vous sont indiquées sur votre confirmation de réservation.

Repas : Les dîners sont l'occasion de goûter aux spécialités locales. Ils sont en général servis à partir de 19 h 30 et sont composés la plupart du temps du menu du jour (pas de choix de menu). Les petits déjeuners sont traditionnels (parfois sous forme de buffet) et sont servis à partir de 8 h – 8 h 30. Si vous désirez prendre votre petit déjeuner plus tôt, voir avec votre hébergeur la veille si cela est possible.

Pique-nique : La formule de base de ce séjour est en demi-pension.

Vous vous chargez vous-même de vos pique-niques. Il est toujours possible d'acheter un pique-nique (à votre charge) dans les hébergements. Il suffit de le réserver de préférence l'avant-veille. Il est difficile de se ravitailler dans les petits villages traversés.

TRANSFERTS INTERNES

Aucun transfert. Tous les trajets sont effectués à pied, sauf si vous utilisez les transports en commun Jour 6.

Le dernier jour, vous utilisez les transports en commun entre Genève et St Julien en Genevois.

PORTAGE DES BAGAGES

Bagages transportés par nos soins par véhicule

Nous vous demandons d'avoir **un bagage par personne** pas trop volumineux (60 cm maximum), dont le **poids ne dépasse pas 10 kg**.

Nous nous déchargeons absolument de toute responsabilité en cas de détérioration de tout objet fragile (ordinateur portable, par exemple).

Par respect pour les personnes qui transportent vos bagages, pensez que les abords des hébergements peuvent être malaisés (escaliers, etc...), que la place dans les véhicules est limitée et qu'il faut quelquefois parcourir quelques centaines de mètres entre le véhicule et l'hébergement.

Avec un peu d'habitude, votre bagage ne devrait pas dépasser 8 – 10 kg, en effet :

- Les journées sont bien remplies, il est inutile d'amener une bibliothèque.
- Les vêtements mouillés peuvent quasiment sécher tous les soirs à l'hébergement. Il est inutile de prévoir un change complet pour chaque jour.
- Prévoyez une paire de chaussures très légères pour le soir.
- Pour la trousse de toilette, privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages. Proscrire les pèse personnes !!!!

Une fois de retour, faites trois tas : ce que vous avez vraiment utilisé, ce que vous avez peu utilisé et ce que vous n'avez pas utilisé. Pour la prochaine randonnée, proscrire le troisième tas et posez-vous la question de la véritable utilité du deuxième.

Nul doute que ces bonnes habitudes vous seront utiles pour vos prochaines randonnées. Ces quelques conseils ont été élaborés grâce à la collaboration d'un groupe de randonneurs et d'hébergeurs.

Si vous faites partie d'un groupe, nous vous demandons d'indiquer sur vos étiquettes bagages le **Nom de la personne responsable** de ce groupe (personne qui a réservé la randonnée).

Coordonnées de taxi : Vous trouverez dans votre dossier de randonnée les coordonnées des taxis qui transportent vos bagages. Vous pouvez les contacter en cas de blessure, fatigue ou trop longue étape.

Vous pouvez également vous adresser directement aux offices de tourisme des étapes concernées ou aux hébergements.

Nous ne prenons pas en charge la réservation de ces taxis et ils ne sont pas compris dans le prix de la randonnée.

GROUPE

A partir de 2 personnes.

Vous constituez au préalable votre groupe qui randonne en toute autonomie. Il n'est pas possible de regrouper des inscriptions individuelles pour des randonnées en liberté.

Vous êtes membres d'une association, d'un comité d'entreprise, d'une collectivité, vous êtes une famille ou un groupe d'amis désirant randonner ensemble : nous organisons cette randonnée aux dates que vous choisissez, avec un tarif étudié.

Vous avez un rêve, un projet..., consultez-nous.

DOSSIER DE RANDONNEE

Trois semaines environ avant votre départ, vous recevrez le **dossier complet** comprenant tous les éléments nécessaires à la réalisation de votre randonnée

Un **dossier est fourni par groupe de 2 à 5 personnes**. Si vous désirez des dossiers supplémentaires, ceux-ci sont à réserver à l'inscription (avec supplément).

Ce dossier comprend :

Le topo guide FFRP, un carnet de randonnée rédigé par nos soins, la feuille de route avec la liste des hébergements ainsi que toutes les informations complémentaires.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vêtements :

Les principes :

Pour le haut du corps, le **principe des 3 couches** permet de gérer quasiment toutes les situations :

- un sous-pull à manches longues en matière respirante (fibre creuse).
- une veste en fourrure polaire chaude.
- une veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie, neige ou vent, il suffit de rajouter la veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des **vêtements qui sèchent rapidement** et donc proscrire le coton. Préférez la laine (les sous-vêtements en laine mérinos sont confortables et génèrent peu de mauvaises odeurs), la soie et les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

Pensez à vous **couvrir avant d'avoir froid**, mais surtout à **vous découvrir avant d'avoir trop chaud**. La sueur est l'ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements qui sont rapidement glacés lors des pauses. Ainsi, il est très rare d'effectuer une ascension vêtu d'une veste polaire.

La liste idéale : (à adapter suivant la randonnée et la saison)

- 1 chapeau de soleil ou casquette.
- 1 foulard ou tour de cou.
- T-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 à 3 jours de marche).
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise.
- 1 veste en fourrure polaire.
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex avec capuche.
- 1 cape de pluie ou un sursac si vous possédez la veste ci-dessus.
- 1 pantalon de trekking ample.
- 1 short ou bermuda.
- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 à 3 jours de marche) Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée. Attention au coton pour les ampoules.

- 1 paire de chaussures de randonnée montantes tenant bien la cheville et imperméables à semelle type Vibram. Pensez à « tester » auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps.
- Des sous-vêtements.
- En début et en fin de saison (mai – juin et septembre - octobre), il peut être utile d'avoir en plus guêtres, gants et bonnet.

Equipement :

- **1 sac à dos de 35/40 litres** à armature souple, muni d'une ceinture ventrale.
- Un grand sac plastique permettant de protéger l'intérieur du sac à dos.
- 1 paire de lunettes de soleil d'excellente qualité avec protection latérale.
- une gourde (1,5 litre minimum).
- 1 couteau de poche type Opinel.
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre son argent, carte d'identité, carte vitale et contrat d'assistance.
- Papier toilette + 1 briquet pour le brûler.
- Crème solaire + écran labial.
- Boite plastique hermétique (contenance 0,5 l minimum) + gobelet + couverts.
- 1 couverture de survie.
- Appareil-photo, jumelles (facultatif).
- Une paire de bâtons est conseillée.

Pour le soir à l'hébergement :

- Votre gel hydro-alcoolique de poche et lingettes désinfectantes.
- Vos masques en quantité suffisante.
- 1 maillot de bain (facultatif).
- 1 pantalon confortable.
- 1 paire de chaussures de détente légères.
- Nécessaire de toilette (privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages).
- 1 serviette de toilette qui sèche rapidement.
- Boules Quiès ou tampon Ear (facultatif).
- 1 frontale ou lampe de poche.

Pharmacie personnelle :

- **Un tire-tique.**
- Vos médicaments habituels.
- Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence.
- Pastilles contre le mal de gorge.
- Bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large.
- Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes.
- Double peau (type Compeed ou SOS ampoules).
- 1 pince à épiler.

DATES ET PRIX

Dates : tous les jours de la semaine, **du 15 avril au 31 octobre 2023**, suivant la disponibilité des hébergements.

Il est préférable de **réserver le plus tôt possible**. Nous n'avons pas de places réservées dans les hébergements et certains d'entre eux sont complets parfois plusieurs mois à l'avance. Cela vous permettra de suivre le programme prévu, sans transfert, ni supplément.

Merci d'indiquer sur le bulletin de réservation les **autres dates qui vous conviendraient** également (par exemple possibilité de décaler la randonnée de 1 ou 2 jours avant ou après...), ceci au cas où un ou plusieurs hébergements ne seraient pas disponibles aux dates choisies.

La saison idéale pour parcourir l'itinéraire se situe de juin à septembre. Avant et après, les conditions météorologiques peuvent être difficiles (brouillard, faible enneigement possible, etc...).

Prix : 668 €/personne

Formule confort : **698 €/personne**

Chambre individuelle : **+ 258 €**

Supplément un seul participant (en plus de la chambre individuelle) : **+ 158 €**

Nuit supplémentaire + petit-déjeuner en chambre double le dernier jour : **+ 63 €.**

Nuit supplémentaire + petit-déjeuner en chambre individuelle le dernier jour : **+ 103 €**

Les réservations de **prestations supplémentaires** doivent se faire **à l'inscription** et être spécifiées sur le bulletin de réservation.

Modification de Réservation : ATTENTION ! Des frais de dossier (**50 €**) pourront être retenus pour tout **changement sur la réservation** déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...).

Votre randonnée commencée, pour des raisons évidentes d'organisation, vous devez impérativement **suivre le programme** tel qu'il vous a été confirmé. Il ne sera alors plus possible de modifier vos dates et lieux d'hébergement.

LE PRIX COMPREND

- Les frais d'organisation.
- La nourriture et l'hébergement en demi-pension.
- La fourniture d'un dossier de randonnée complet.
- La fourniture du topo guide FFRP.
- Le transport des bagages à chaque étape.

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les repas de midi (sauf pension complète).
- Le vin pendant les repas.
- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les éventuelles visites.
- Les éventuels transports en commun le Jour 6.
- Le bus entre Genève et St Julien en Genevois.
- L'équipement individuel.
- Les trajets jusqu'au lieu d'accueil et à partir du lieu de dispersion.
- Les différentes assurances : Annulation ou/et Frais de recherche et secours - Assistance - Rapatriement – Interruption de séjour.
- Tout ce qui n'est pas dans "Le prix comprend".

POUR EN SAVOIR PLUS

L'ESPRIT DU SÉJOUR

Randonner, c'est se mettre à l'écoute de son corps et de tout ce qui l'entoure mais c'est aussi s'arrêter pour s'émerveiller, s'ouvrir à la nature.

Randonner, c'est aller à la rencontre de l'autre au détour d'un sentier ou d'un village, rencontre apportant la dimension humaine à la découverte d'un pays.

RAPPEL HISTORIQUE

Quelques généralités sur l'Edit de Nantes, sa révocation et la chasse aux protestants :

Source : Pierre Muckensturm www.surlespasdeshuguenots.eu

La situation religieuse de l'Europe au XVIIème siècle :

La situation française sous le régime de l'Edit de Nantes est exceptionnelle en Europe au XVIIème siècle, où la tolérance religieuse n'est pas de mise.

Cette situation de cohabitation (plus ou moins paisible) des deux religions, catholique et réformée, n'est absolument pas le fruit d'une volonté de tolérance mais la constatation que les rapports de force militaires des partis catholiques et protestants n'ont pas permis de dégager clairement un vainqueur.

Le premier statut de l'Edit de Nantes, qui accorde des places fortes et une puissance militaire aux protestants est d'ailleurs insupportable aux yeux de Louis XIII et de Richelieu, pour qui les protestants constituent un Etat dans l'Etat, en contradiction avec le principe d'absolutisme (toute puissance de l'Etat central régit par le monarque et son conseil) qui guide leur action, d'où les guerres de religion de Louis XIII (1625-27), qui aboutissent à l'Edit d'Alès en 1629, qui reconduit les principales dispositions de l'Edit de Nantes (pour la liberté du culte) mais supprime les places fortes et les armées protestantes.

Cet état de fait, qui aurait pu être durable, est encore une originalité au sein de l'Europe de l'époque : les autres grandes puissances n'acceptent pas la cohabitation religieuse.

L'Espagne est ultra-catholique et la Réforme n'a jamais pu y prendre pied. L'Autriche des Habsbourg, qui fut pourtant confrontée de près à divers stades de la Réforme demeure exclusivement catholique et après avoir vigoureusement combattu le protestantisme en Allemagne, sans succès, l'a non moins fermement interdit dans les terres autrichiennes. L'Angleterre se veut exclusivement protestante, elle n'accepte que provisoirement les catholiques et dans des conditions très difficiles pour eux. Les principautés allemandes après la longue et dévastatrice guerre de 30 ans (qui fut entre autre une guerre de religion) sont soumises à la foi du prince, en vertu du principe *cujus regio ejus religio*, c'est à dire que le peuple embrasse automatiquement la confession de son dirigeant. Il n'y a guère que la Hollande qui évolue vers une forme de cohabitation religieuse, parce qu'il s'est avéré difficile pour les Hollandais d'expulser ou de convertir tous les catholiques du sud de la Hollande, puis les Hollandais, majoritairement calvinistes, après des persécutions contre les luthériens se sont résignés à accepter ceux-ci, entre autre parce que les persécutions étaient mauvaises pour les affaires.

Bref, l'idée de tolérance religieuse n'a cours nulle part en Europe au XVIIème siècle, il faudra attendre le siècle suivant, les Lumières et les philosophes, pour que cette idée soit diffusée, avant de connaître un début d'application.

La responsabilité personnelle de Louis XIV dans la Révocation :

Si Louis XIV est un souverain absolu depuis 1661 et s'il a clairement une responsabilité personnelle écrasante dans la Révocation de 1685 et dans la politique anti-protestante, il n'est pas le seul à partager cette responsabilité ; s'il est exagéré de dire qu'elle faisait l'unanimité au sein du Conseil et de l'appareil d'Etat, il faut en revanche souligner que les protestants n'ont eu que très peu de défenseurs et qu'il n'y a quasiment pas eu d'opposition, au sein de la cour, à la Révocation. Colbert était le principal obstacle aux persécutions anti-protestantes, surtout pour des raisons pratiques et économiques, et la Révocation aurait été difficile de son vivant, mais sa mort en 1683 laisse le champ libre au roi ; Ensuite il n'y a guère que Vauban, parmi les figures notables, qui ait exprimé son opposition.

Sur le terrain, c'est à dire au niveau des intendants qui dirigent des régions à forte implantation protestante, la situation est plus contrastée : certain comme Marignac (en Poitou) sont promoteurs de mesures particulièrement dures contre les Huguenots tandis que d'autres à la fois plus humains et plus réalistes, rechignent aux persécutions.

Au niveau du Dauphiné, par exemple, le gouverneur, Jean Etienne Bouchu n'a pas d'états d'âme et se distingue par sa sévérité envers les protestants mais sa politique ne rencontre guère d'opposition ; certains officiers chargés d'appliquer les mesures anti-protestantes doutent de leur efficacité, mais je n'en ai remarqué aucun qui exprime une opposition de principe à la volonté d'éradication de la Réforme, même dans leurs écrits privés (comme les mémoires du Major St Clair).

Parmi l'entourage du roi, les promoteurs les plus notoires de la Révocation, pour la plupart adhérents du parti dévot, sont Bossuet, évêque de Meaux et confesseur de Louis XIV, Mme de Maintenon, sa maîtresse puis sa femme, la mère de Louis, Anne d'Autriche, qui lui aurait fait jurer sur son lit de mort de supprimer le protestantisme en France et l'on ne compte pas les évêques et archevêques qui poussent à la Révocation, par conviction ou par flagornerie, en particulier. De Cosnac, évêque de Valence, qui flatte le roi en allant jusqu'à évoquer la supériorité des mesures de Louis XIV sur celle des souverains espagnols de la Reconquista, qui ont laissé aux Maures et aux Juifs la possibilité de l'exil après la chute du royaume de Grenade (en 1492), alors qu'en France les protestants n'ont pas le droit de fuir.

Les résultats de la Révocation et de la politique anti-protestante :

Sur le plan religieux en France :

La Révocation est un fiasco, dans la mesure où les conversions au catholicisme, pour ceux qui restent, n'ont aucune sincérité, de l'aveu même des évêques et des curés qui sont au plus près de leurs ouailles.

Les conversions militaires ou forcées à une religion sont pourtant légions dans l'histoire, la force armée ayant été un vecteur important de diffusion du Christianisme et de l'Islam, mais les effets ne peuvent pas se mesurer avant des générations, et avec l'alphabétisation des populations et la diffusion des écrits les temps ont changé et les conversions sont plus difficiles.

Le roi de France espérait une reconnaissance du pape (Innocent XI) pour sa lutte contre les protestants : peine perdue, il n'a rien obtenu, pour des raisons qui n'ont pas de rapport direct avec la Révocation : le pape et Louis XIV sont en conflit au sujet de de l'affaire de la Régale et plus généralement la volonté française d'avoir la mainmise complète sur le haut-clergé français et les bénéfices ecclésiastiques, conflit récurrent depuis des siècles et il est hors de question pour le pape d'accorder quoi que ce soit à la France sans y être contraint par des rapports de force, comme à l'accoutumée.

Les répercussions internationales :

C'est clairement et globalement un désastre pour l'image de la France et cela aura des répercussions sur les guerres de fin de règne de Louis XIV.

En soi même l'intolérance religieuse n'a rien de choquant mais l'innovation française (on interdit jusqu'à l'émigration des protestants) et l'ampleur des persécutions heurtent l'opinion européenne. Il faut dire que dans les premières années de son règne personnel (à partir de 1661) Louis (agresseur né d'après J. Orcibal) se distingue par son arrogance et effraye ses voisins.

La peur de Louis XIV sera d'ailleurs une des motivations de la deuxième révolution anglaise, c'est à dire la prise du pouvoir par Guillaume d'Orange et l'expulsion des catholiques d'Angleterre.

Les Etats protestants, qui furent clients ou alliés de la France pendant la guerre de 30 ans s'en détournent, tandis que les puissances catholiques, Autriche en tête, restent plus que jamais opposés à la France.

Bref, Louis a réussi à faire la quasi-unanimité contre lui, même parmi les puissances catholiques et pour dernière guerre (de succession d'Espagne, 1701-1712) la France devra faire face à une coalition regroupant presque toutes les puissances européennes, à l'exception de l'Espagne.

LE SENTIER EN FRANCE

Source : www.surlespasdeshuguenots.eu

La partie française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois » intègre le parcours initial depuis le Dauphiné et la branche provenant des Cévennes. Le parcours français initial faisait partie de la première certification par l'Institut des Itinéraires Culturels Européens en mai 2013. La branche cévenole l'a rejoint lors de l'évaluation trisannuelle en mai 2017.

Le tronçon initial entre Le Poët Laval dans la Drôme et la borne frontière à Chancy représente environ 374 km. Ce tronçon a été homologué en tant que GR®965 - Sur les pas des Huguenots par la Fédération Française de Randonnée en janvier 2015.

Le parcours du Dauphiné démarre au Poët Laval du Musée du protestantisme Dauphinois dans la **Drôme**. Il frôle la Forêt de Saou, fait une petite incursion dans le Parc Naturel Régional du Vercors par le Col de Menée et traverse ensuite l'**Isère** par le Trièves, la Matheysine et le Pays Vizillois. Entre Grenoble et Barraux le chemin traverse le Grésivaudan en longeant le Parc Naturel Régional de la Chartreuse. Historiquement c'est à hauteur de Fort Barraux que l'itinéraire entre en **Savoie**. Après Chambéry il contourne le Lac du Bourget par l'Est, traverse Aix les Bains et suit les berges du lac jusqu'à la Chautagne. Ensuite en **Haute-Savoie**, ce sont les reliefs de la vallée du Rhône et du plateau du Vuache qui indiquent le passage naturel pour Genève et le Musée International de la Réforme. Tout au long du chemin, différents sites naturels, patrimoniaux et culturels sont ainsi à découvrir.

Chaque année, plusieurs manifestations et / ou rassemblements d'envergure nationale ou plus locale sont organisées par l'Association Nationale ou par les partenaires du projet dans les différents territoires le long du tracé français

BIBLIOGRAPHIE SUR LES HUGUENOTS

Ouvrages généraux sur le contexte de l'Edit de Fontainebleau et le règne de Louis XIV :

GARRISSON (Jeannine) :

- *L'Edit de Nantes et sa révocation, Histoire d'une intolérance*, Paris, 1985
- *Protestants du Midi (1559-1598)*, Toulouse, 1980, 375 pages.

LABROUSSE (Elizabeth), *La révocation de l'édit de Nantes, "Une foi, une loi, un roi?"*, Genève, 1985.

BOISSON (Didier), DAUSSY (Hugues), *Les protestants dans la France moderne*, Paris, 2006.

GOUBERT (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de français*.

JAHAN (Emmanuel), *La confiscation des biens des religionnaires fugitifs, de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Thèse de doctorat de droit soutenue à Paris en 1957 sous la direction de M. Dumont, Paris, 1959.

MICHELET (Jules), *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, 1860.

ORCIBAL (Jean), *Louis XIV et les protestants, la cabale des accommodateurs de religion, la caisse des conversions, la révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, 1951.

SOLE (Jacques), *Les origines intellectuelles de la révocation de l'Edit de Nantes*, Publication de l'université de Saint Etienne, 1997.

MIQUEL (Pierre), *Les guerres de religions*, Fayard, Paris, 1997.

Ouvrages locaux (Dauphiné/Diois) :

BETHOUX (Pierre), *Sortez de Babylone ! La révocation de l'Edit de Nantes dans le pays de Mens*, Presses universitaires de Grenoble, 1985.

BOLLE (Pierre) :

- *Le protestantisme en Dauphiné au XVII^e siècle, Religion et vie quotidienne à Mens en Triève, Die et Gap, Les pays protestants à la veille de la révocation*, et plus particulièrement la contribution d'Annette MASSEPORT, Religion et vie quotidienne à Die (1659-1685), p173 à 245, Tome I, Poët-Laval, 1983.
- *L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe, actes du colloque des 17 et 18 avril 1998 à Montélimar sous la direction de Pierre Bolle*, collection la pierre et l'écrit, Grenoble, 1999.

L'Intendance de Dauphiné en 1698, Edition critique du mémoire rédigé par l'intendant Etienne-

Jean Bouchu "pour l'instruction du duc de Bourgogne", sous la direction de Bernard BONNIN et de René FAVIER, Edition du CTHS, volume 35, Paris, 2005, réédition de l'original (*Mémoire sur le Dauphiné dressé le premier janvier 1698 par M.Bouchu*).

Ouvrages sur les Huguenots:

ARNAUD (Eugène), *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI, XVII et XVIII siècles*, tome III, quatrième période : le Désert 1685-1791, Genève, 1970 (réimpression de l'édition de Paris de 1875-76).

BENOIT (Elie), *Histoire de l'Edit de Nantes*, Delft, 1685.

COURT (Antoine), sa relation sur les forçats de la foi, reprise par Athanase Cocquerel, Paris, 1866.

LEONARD (Emile G) :

Histoire générale du protestantisme en France, Tome II, Chap. VII, P.U.F., Paris, 1961, 449 pages.;

Tome III, chap.II, Paris, 1964, 782 pages.

MOURS (Samuel), *Le protestantisme en France au XVII^e siècle*, Paris, 1967.

WOLFF (Philippe, sous la direction de), *Histoire des protestants en France, de la Réforme à la Révolution*, Toulouse, 2001

BIBLIOGRAPHIE NATURE ET MONTAGNE

La Vie de la montagne, Bernard Fischesser, éditions de la Martinière.

Les Alpes, collectif, sous la direction d'Armand Fayard, Delachaux et Niestlé.

Les Traces d'animaux : 100 vertébrés dans votre poche, Jacques Morel, coll. Guide naturaliste, Delachaux et Niestlé.

S'orienter facilement et efficacement, Jean-Marc Lamory, Glénat.

CARTOGRAPHIE

1 / 25 000 IGN 3332 OT Chambéry – Aix Les Bains – Lac du Bourget

1 / 25 000 IGN 3331 OT Rumilly – Seyssel - Grand Colombier

1 / 25 000 IGN 3330 OT Bellegarde – Grand Crêt d'Eau

1 / 25 000 IGN 3429 OT Genève

Nous vous fournissons le topo-guide de la FFRP Ref 965 : Sur Les Pas des Huguenots : Le Poët Laval – Genève.

ADRESSES UTILES

- Association Sur Les Pas des Huguenots : 8 Rue de la Garde de Dieu 26220 Dieulefit

LIENS INTERNET

Page Facebook Sur Les Pas des Huguenots	www.facebook.com/RandonneesHuguenots
Association Sur Les Pas des Huguenots	www.surlespasdeshuguenots.eu

INFORMATIONS LOCALES SUR LES HUGUENOTS ET POINTS D'INFORMATION

Source : www.surlespasdeshuguenots.eu

Chambéry :

Au début du XVI^e siècle, la Réforme s'installe au Sud et à l'Ouest du lac Léman mais l'influence des idées s'étend jusqu'à Chambéry. Le premier bûcher, flambe en 1539 à Annecy pour un châtelain du mandement de Chaumont, Louis Curtet, « pour s'être converti à l'Evangile ». A Chambéry « un colporteur de méchants sermons », John Lambert, de Genève, est brûlé ; des livres interdits sont trouvés dans la cellule du franciscain Caperon en 1549. En 1555, ce sont cinq jeunes gens qui sont brûlés au pont du Reclus, alors qu'ils se rendaient dans les vallées vaudoises, pris avec « de méchantes petites bibles en français ». Malgré ces cas dramatiques, la répression se contente le plus souvent de bannissements et d'admonestations. Après 1559, le duc de Savoie joue l'apaisement dans les questions religieuses en accordant en 1561 un Edit de tolérance pour les protestants de son duché.

Son successeur, Charles-Emmanuel I va mener une politique tantôt répressive, tantôt bienveillante vis-à-vis des protestants. Mais ses déboires face à la France de l'Edit de Nantes ainsi que l'échec de « l'Escalade » à Genève » en 1602, ne lui permirent qu'une répression modérée. Au XVIIème siècle, les conversions dans les deux sens sont nombreuses et au quotidien les deux communautés cohabitent assez bien. En 1655, à l'image du durcissement de la situation des Huguenots en Dauphiné et en Val Pragelas, le duc Charles-Emmanuel II déclenche une très dure répression contre les « vallées vaudoises » du Piémont, les Pâques piémontaises. Mais l'indignation de l'Europe protestante incite le duc à la clémence. Aussi, lorsque Louis XIV révoque l'Edit de Nantes en 1685, le duc hésite à poursuivre les Français qui se réfugient à Genève en passant par la Savoie. Louis XIV lui impose en janvier 1686 d'interdire à son tour le protestantisme dans ses Etats. La résistance des vallées vaudoises est alors écrasée par les troupes franco-savoyardes.

- *Office du Tourisme de Chambéry : 04 79 33 42 47*

Aix Les Bains :

- Le Lac du Bourget.
- Les thermes.

- *Office du Tourisme d'Aix Les Bains : 04 79 88 68 05*

La Chautagne :

- La vallée du Rhône.
- Le vignoble de Chautagne

- *Office du Tourisme de La Chautagne : 04 79 54 54 72*

Seyssel et l'Exil des Orangeois :

Entouré par le Dauphiné, le Languedoc et la Provence, les terres de France et celle du Comtat Venaissin, terre du Pape, la Principauté d'Orange était en situation peu confortable. Au XVIIème siècle, supportant mal ce bastion réformé, hautement fortifié par Maurice d'Orange-Nassau – et lieu de refuge pour les protestants traqués en France – Louis XIV l'occupe à plusieurs reprises. En 1702, le prince Guillaume III d'Orange meurt sans postérité et afin de devancer d'autres préten-dants, la France occupe à nouveau la Principauté. D'emblée les 3000 Orangeois réformés, se voient soumis aux rigueurs de l'Édit de Fontainebleau. Par égards diplomatiques, il leur fut permis de s'expatrier sans avoir à fuir clandestinement comme leurs coreligionnaires français. Séparés de leurs familles, les hommes durent passer par Nice – qui dépendait de la Savoie – puis, par le Col de Tende, Turin, le Mont Cenis, Saint-Jean-de-Maurienne, Annecy et parvinrent accablés 22 jours plus tard à Genève. Les femmes et enfants embarqués sur le Rhône, à bord de barques surchargées, endurèrent intempéries et insultes 29 jours durant pour enfin débarquer à Seyssel où les attendaient déjà les Genevois pour le transfert des personnes et leurs hardes, vers Genève. Les cantons protestants suisses accueillirent les Orangeois durant l'hiver 1703-1704 en attendant l'occasion de les acheminer par bonne saison et en sécurité jusqu'au Brandebourg et en Prusse.

Source : « Abrégé de la sortie des habitants de la Religion Reformée de la Principauté d'Orange ». Berlin 1718.

- *Office du Tourisme de Seyssel : 04 50 59 26 56*

Frangy et Chaumont :

Le village de Frangy, situé sur la voie romaine qui reliait Vienne (capitale des Allobroges) à Genève (ville marchande européenne) a toujours été un lieu de passage. L'ancien village de Frangy dépendait au Moyen-âge de la châtellerie de Chaumont située sur les contreforts de la montagne du Vuache. En novembre 1590, lors des guerres de Religion, les Genevois et Bernois, après avoir manqué leur attaque contre la place fortifiée de Chaumont, par dépit incendient Frangy qui avait le tort d'être sur leur route. En cette période, l'histoire du Château de Chaumont relate aussi l'épisode malheureux du châtelain de Chaumont condamné au bûcher parce qu'il n'avait pas abjuré sa religion protestante. Depuis Genève proche, les protestants exercent une forte pression, cependant la région reste fidèle à l'Église catholique romaine, mais surtout à François de Sales à qui les populations vouent une véritable dévotion. Le grand pont qui enjambe la rivière « Les Usses » à l'entrée ouest de Frangy fut entrepris par Charles Emmanuel II (1634-1675) qui mourut pendant sa construction. Ce pont devint le meilleur passage de Chambéry à Genève. Frangy fut rattachée une première fois à la France après la révolution, le 15 décembre

1792 dans le département du Mont-Blanc (84e département) jusqu'en 1798 date à laquelle ce département fut scindé en deux pour partager son territoire avec celui du Léman jusqu'en novembre 1815.

Office du Tourisme de Frangy : 04 50 32 26 40

Chancy (Suisse) :

La République de Genève a certainement considéré le village de Chancy comme un bastion avancé. Alors qu'au XVII^{ème} siècle, Genève a négligé l'entretien de certains temples de la campagne, celui de Chancy fut plusieurs fois restauré, transformé et agrandi. L'importance que Genève accordait au poste pastoral de Chancy valut au village d'avoir souvent comme « ministres » des personnalités remarquables. Signalons, pour la seconde partie du XVII^{ème} siècle, Samuel Bernard, grand-oncle de J.-J. Rousseau, « homme de goût et d'esprit », nous dira ce dernier. En 1661, depuis plusieurs années, les protestants du Pays de Gex (qui forment encore la grande majorité de la population du baillage) sont vivement opprimés par le gouvernement royal, lequel fait raser vingt et un des vingt-trois temples que comptait la région. Enhardis par les succès qu'ils remportent, les officiers gessiens tentent, en 1680, d'étendre leurs pouvoirs sur Chancy et Avully. Le roi Louis XIV est obligé de condamner ce zèle excessif. Mais la situation s'aggrava bientôt. La révocation de l'Edit de Nantes, décidée pour le baillage de Gex, dès le 18 décembre 1684, par un arrêt du Conseil du roi, ranime les menaces sur le temple de Chancy. Les habitants du village font ce qui est en leur pouvoir pour aider leurs coreligionnaires persécutés de l'autre côté du Rhône. Par exemple, les Chancinois, comme d'ailleurs les habitants d'autres villages genevois, mettent à l'abri dans leurs propres maisons, des biens et des effets que leur confient des protestants gessiens prêts à fuir leurs demeures au moment où se déclenchaient les dragonnades. Fort heureusement, les dramatiques circonstances qui ont suivi la Révocation, tout en créant une situation très tendue entre la France et la République de Genève, n'ont, en définitive, pas porté atteinte à la souveraineté genevoise sur les villages de la rive gauche du Rhône et en particulier sur ce « bastion » de Chancy. Genève est devenue une plaque tournante où les réfugiés sont accueillis avant d'être envoyés plus loin. Les habitants des villages situés au bord du Rhône – Chancy, Avully, Cartigny – attendent les fuyards avec des bacs amarrés au pied des moraines. On allume des feux pour les prévenir. Arrivés sur l'autre rive, sauveurs et sauvés entonnent ensemble un cantique de louanges. Genève qui compte à l'époque 16.000 habitants en héberge 4.000 de plus en permanence. Elle est vraiment « la cité de refuge » comme on le lit encore sur la tour du Molard. Les Genevois font des prodiges pour accueillir tant de monde. Les réfugiés sont jusqu'à 20 par chambre. « On croirait que les murailles de leurs maisons s'écartent à volonté », commente l'un d'eux, « tant ils sont habiles à nous loger. » Et pourtant le séjour des réfugiés n'est jamais long, car il fallait chaque jour laisser la place à une centaine de nouveaux arrivants (120 quotidiennement en 1687). C'est pourquoi ces exilés gagnaient au fur et à mesure les cantons suisses, puis l'Allemagne, la Hollande ou l'Europe orientale.

Source : « Chancy - commune genevoise » par Pierre Bertrand. Notice historique publiée par la municipalité de Chancy

Genève :

- Cathédrale St Pierre
- Musée International de la Réforme. www.mir.ch
- Itinéraire Sur Les Pas de la Réforme

Office du Tourisme de Genève – Gare Cornavin : 022 909 70 00

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le **cas général**.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 90 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un **billet d'avion non remboursable** ou **l'affrètement d'un bateau**.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les **groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne**, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. **L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.**

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d’activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d’inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s’adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L’assurance Annulation

L’assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les évènements garantis sont :

- L’annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L’annulation pour **causes dénommées** :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d’assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l’assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l’employeur, vol des papiers d’identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L’annulation toutes **causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d’annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).
- **Assurance Bagages** : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d’épidémie/pandémie, refus d’embarquement suite à prise de température, en cas d’absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d’annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d’annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l’assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l’évènement qui entraîne l’annulation.**

Cas Particuliers concernant les voyages à l’étranger

Dans le cas d’un billet d’avion émis à l’avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d’annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l’annulation.

L’Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l’assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu’à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d’atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l’avance de fonds à l’étranger,
- la prise en charge d’honoraires d’avocats à l’étranger jusqu’à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l’étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend **les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement**, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par évènement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex